

# Congresses

## Catégorie de spécialisation



# Introduction

## Les catégories de spécialisation «Business», «Seminars» et «Congresses» font partie de la thématique «Business & Conferences».

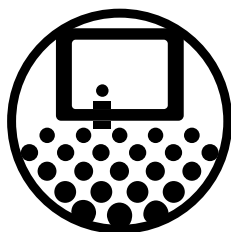
Un établissement d'hébergement avec la catégorie de spécialisation **Congresses** offre, autour d'un centre de congrès d'une taille minimale de 500 m<sup>2</sup> et d'une salle de réunion intégrée dans ce centre d'une taille minimale de 280 m<sup>2</sup> (= 100 personnes), d'autres infrastructures et services pour les événements.

### Commercialisation

Les catégories de spécialisation servent à un positionnement ciblé de l'établissement d'hébergement. Une distinction permet d'accéder aux campagnes thématiques correspondantes de Suisse Tourisme. Retrouvez d'autres informations à ce sujet sur [stnet.ch](https://stnet.ch).

HotellerieSuisse indique dans l'annuaire professionnel de l'industrie hôtelière suisse les établissements d'hébergement ayant obtenu les distinctions correspondantes de la Classification suisse des hôtels.

Marque figurative



Domaine thématique



### Mentions légales

Mars 2023

### Éditrice

HotellerieSuisse, Berne

### Langues

Allemand, français,  
italien

HotellerieSuisse  
Monbijoustrasse 130  
Case postale  
CH-3001 Berne

[klassifikation@  
hotelleriesuisse.ch](mailto:klassifikation@hotelleriesuisse.ch)

# Procédure

## Condition de base

Classification valable dans l'une des catégories d'hébergement suivantes d'HotellerieSuisse:

- Hôtel
- Swiss Lodge
- Serviced Apartments

Chaque établissement doit remplir les exigences minimales de la classification selon les critères de classification en vigueur de la catégorie de base correspondante d'HotellerieSuisse.

## Condition préalable

Remplir tous les critères minimaux selon le présent catalogue de critères.

Les **critères minimaux** sont marqués d'un «M» dans le tableau des critères. Le nombre de points pour chaque critère minimal est également indiqué.

Les explications disponibles pour l'interprétation des critères sont indiquées dans le texte de la norme correspondante et détaillées dans la section correspondante.

## Demande

La demande de catégories de spécialisation s'effectue dans le cadre de la **procédure de classification ordinaire** (vérification de la catégorie de base tous les 3 ans) et fait partie intégrante de la préparation obligatoire à la procédure de classification, qui doit être traitée de manière entièrement numérique.

Une demande extraordinaire de catégories de spécialisation est possible, mais peut entraîner des frais conformément aux règlements de la Classification suisse des hôtels (cf. Règlement sur la Classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes – Annexe 5: Emoluments).

# Autres

## **Décision**

Les auditeurs de la Classification suisse des hôtels (pool national d'auditeurs) prennent la décision concernant la demande, sur mandat d'HotellerieSuisse. Un délai de recours est accordé à partir de la communication de la décision. L'éventuel recours est traité par l'Instance de recours indépendante.

## **Dispositions transitoires**

Quiconque utilise à juste titre une marque de garantie ou une marque individuelle sur la base d'une version antérieurement valable du catalogue de critères et qui n'est plus attribuée dans la version révisée, sous des conditions modifiées ou avec une nouvelle image de marque, reste autorisé à continuer d'utiliser l'ancienne marque jusqu'à la fin d'une procédure de classification effectuée selon le nouveau règlement.

## **Enregistrement de la marque**

La marque figurative pour la catégorie de spécialisation Congresses est enregistrée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sous le numéro de référence / de demande suivant: 531'257.

# Critères

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Locaux	1	<b>Centre de congrès d'une superficie minimale de 500m<sup>2</sup>,</b> – qui satisfait au moins à toutes les exigences suivantes; – qui dispose d'un accès direct à l'hôtel.	1	M	M
	2	<b>Au moins une salle de conférence d'une superficie de 280m<sup>2</sup> (= au moins 100 personnes) et deux autres salles,</b> chacune avec: – des possibilités d'obscurcissement; – une entrée séparée et une isolation phonique avec les pièces adjacentes.	1	M	M
	3	<b>Espace pour les pauses en dehors des salles de conférence et de réunion,</b> qui offre: – suffisamment de place pour les buffets de pause et – une capacité suffisante pour accueillir le nombre maximal de personnes prévu.	1	M	M
	4	<b>Signalisation</b> étendue et claire, disponible au sein du centre de congrès et de l'établissement d'hébergement.	1	M	M
	5	<b>Tables et chaises de congrès et de séminaire adaptées et fonctionnelles,</b> qui: sont en nombre suffisant pour le taux d'occupation maximal; sont uniformes et confortables.	1	M	M
	6	<b>Bonne lumière de travail dans toutes les salles de congrès et de séminaires,</b> qui: – peut être segmentée ou graduée en continu à l'aide d'un circuit d'éclairage; – garantit un éclairage de travail sans ombre.	1	M	M
	7	<b>Possibilité de réguler la température ambiante (chauffage et climatisation)</b>	1	M	M
	8	<b>Zone de travail où les personnes participant au congrès peuvent travailler</b> (la zone peut être utilisée de manière modulaire, mais doit être située dans le centre de congrès), avec: – des prises électriques et le wi-fi; – une table (peut être une table basse) et des sièges.	1	M	M
Technique et moyens auxiliaires	9	<b>Wi-fi haut débit gratuit (moderne)</b> dans tout le centre de congrès	1	M	M
	10	<b>Raccordements au réseau, câbles et adaptateurs modernes</b> – en nombre approprié – adaptateurs pour différents appareils et prises étrangères disponibles sur demande	1	M	M
	11	<b>Installations techniques pour des présentations dans toutes les salles</b> – projecteur ou écran plat; – la taille de la surface de présentation doit toujours être adaptée à la taille de la pièce; – mode d'emploi disponible pour tous les appareils et dans toutes les pièces; – enregistrement audio et vidéo possible dans toutes les pièces, au moins sur demande (p.ex. pour vidéoconférences, etc.).	1	M	M
	12	<b>Possibilité de gestion de la technique par l'intervenant·e dans toutes les pièces,</b> via: – table, table haute, box ou table de mixage	1	M	M

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Tech- nique et moyens auxiliaires	13	<b>Outils pour l'animation disponibles dans toutes les salles;</b> par pièce au moins: – un tableau de conférence; – un coffret d'animation; – un tableau d'affichage.	1	M	M
	14	<b>Scène</b> – (fixe ou mobile) disponible dans la salle de conférence principale (voir le deuxième critère)	1	M	M
	15	<b>Haut-parleurs et microphones</b> – mis à disposition avec table de mixage (pour les grands événements)	1	M	M
	16	<b>Système de traduction simultanée</b> – disponible sur demande ou fixe	1	M	M
Food & Beverage	17	<b>Restauration pour les pauses, repas du midi et du soir sur demande,</b> répondant aux attentes suivantes: – offre variée; – options végétariennes, végétaliennes et sans allergènes; – «menus rapides» (en particulier à midi) possibles sur demande.	1	M	M
Service et assis- sance	18	<b>Traitement rapide des demandes d'offres:</b> – garantir un délai de réponse de 24 heures les jours ouvrables (du lundi au vendredi).	1	M	M
	19	<b>Assistance sur place garantie lors du congrès:</b> – personne de contact disponible tout au long de la manifestation; – assistance de premier niveau pour les installations techniques.	1	M	M
	20	<b>Possibilité de communication entre l'organisateur-trice et l'établissement garantie</b> tout au long de la manifestation via (par exemple): téléphone mobile, WhatsApp, etc.	1	M	M
	21	<b>Technicien-ne/équipe de technicien-ne-s</b> – à réserver (sur demande) auprès du secrétariat du centre de congrès.	1	M	M
	22	<b>Secrétariat du centre de congrès (hors réception de l'hôtel; espace dédié)</b> – peut être mis à la disposition des client-e-s sur demande.	1	M	M
Informa- tion und Nachhal- tigkeit	23	<b>Au moins un site Internet bilingue contenant des informations actuelles sur l'offre relative aux congrès,</b> avec: – les plans des locaux, avec indication du nombre de mètres carrés et des possibilités de disposition des chaises ainsi que des capacités; – une liste des installations techniques et de l'équipement des locaux; – les offres F&B (forfaits pour les séminaires); – les offres d'hébergement (forfaits pour les séminaires); – une présentation des activités de loisirs disponibles (sport, bien-être, visites guidées, programmes-cadres, etc.); – des informations sur l'accès au centre (en transports publics et en voiture, y compris les possibilités de stationnement); – les conditions générales (CG), y compris les conditions d'annulation.	1	M	M
	24	<b>Garantie d'une action minimale en faveur du développement durable en satisfaisant</b> au moins à l'un des points suivants: – possibilité pour les client-e-s de compenser les émissions de CO <sub>2</sub> de la manifestation; – mise en œuvre de la reconnaissance Swisustainable, niveau II (voir <a href="https://www.stv-fst.ch/fr/durabilite/centre-de-competences">https://www.stv-fst.ch/fr/durabilite/centre-de-competences</a> ).	1	M	M

